

N° de référence attribué au marché : 2021-2



# RÈGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

**Conception, réalisation et fabrication d'outils pédagogiques  
des Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon (Morbihan)**

---

Marché public de prestations intellectuelles  
Marché passé selon une procédure adaptée

**POUVOIR ADJUDICATEUR ET COORDONNÉES:**

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE GÂVRES-QUIBERON

Maison du gardien - Parc de Keravéon

56410 ERDEVEN

Tél. : 02.97.55.50.89

Email : [accueil@gavres-quiberon.fr](mailto:accueil@gavres-quiberon.fr)

**Date et heure limites de remise des offres fixées au : Vendredi 22 Octobre 2021 à 12h**

# SOMMAIRE

---

<b>1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>1</b>
1.1 - OBJET .....	1
1.2 - MODE DE PASSATION .....	1
<b>2 - CONDITIONS D'EXÉCUTION ET DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ .....</b>	<b>1</b>
2.1 – DÉLAI D'EXÉCUTION ET DURÉE DU MARCHÉ .....	1
2.2 – CONDITIONS D'EXÉCUTION.....	1
2.3 – FORME ET CONTENU DU PRIX.....	1
2.4 – MODALITÉS DE PAIEMENT DU MARCHÉ.....	2
2.5 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES .....	2
2.6 – MISE À DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE.....	2
2.7 – MODALITÉS DU GROUPEMENT .....	2
2.8 – PRESTATIONS OPTIONNELLES .....	2
<b>3 – DOCUMENTS À FOURNIR CONCERNANT L'OFFRE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>4 – REMISE DES OFFRES.....</b>	<b>4</b>
4.1 DÉLAI DE REMISE DES OFFRES .....	4
4.2 RÉPONSE DÉMATÉRIALISÉE .....	4
4.3 TRANSMISSION DES PLIS SUR SUPPORT PAPIER OU SUR UN SUPPORT PHYSIQUE ÉLECTRONIQUE .....	6
<b>5 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>	<b>7</b>
5.1 - SÉLECTION DES CANDIDATURES.....	7
5.2 NÉGOCIATIONS ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION.....	7
<b>6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET RECOURS.....</b>	<b>7</b>
6.1 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	7
5.2 - PROCÉDURES DE RECOURS .....	8

## 1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

### 1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet la conception, la réalisation et la fabrication d'outils pédagogiques pour le Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon.

Lieu d'exécution :

Gand Site de France « Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon » (Gâvres, Plouhinec, Etel, Erdeven, Plouharnel, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon)

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est un marché de prestation intellectuelle passé selon la procédure adaptée.

## 2 - CONDITIONS D'EXÉCUTION ET DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ

Il s'agit d'un marché de prestations de services décomposé en 3 phases :

### 2.1 – Délai d'exécution et durée du marché

Le délai d'exécution de la mission est de **9 mois maximum** à compter de la date de notification du marché soit :

- Etape 1 : 2 mois à compter de la notification du marché
- Etape 2 : 5 mois à compter de l'ordre de service qui prescrira de la commencer
- Etape 3 : 2 mois à compter de l'ordre de service qui prescrira de la commencer

Date prévisionnelle de début de la prestation : **novembre 2021**

La durée du marché court à compter de la date de notification du marché au titulaire jusqu'à la réception des prestations par le pouvoir adjudicateur.

### 2.2 – Conditions d'exécution

Les modalités d'exécution du marché sont indiquées dans le CCAP et le CCTP.

### 2.3 – Forme et contenu du prix

Le marché est à prix global et forfaitaire dont la décomposition est à établir par l'opérateur économique sous forme de devis détaillé à l'appui de son offre.

Le prix est réputé comprendre :

- toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ;
- les frais de déplacement et de participation aux réunions ;
- les frais d'assurances ;
- les marges pour risque et les marges bénéficiaires ;
- ainsi que tous les frais inhérents à la mission.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres indiquée en page de garde du présent Règlement de la Consultation.

## 2.4 – Modalités de paiement du marché

Le financement du marché est assuré par le budget du syndicat mixte du Grand Site Gâvres Quiberon. Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes (via Chorus pro, n° Siret du Syndicat mixte : 200 038 131 000 21).

Des paiements intermédiaires pourront intervenir après la validation de chaque phase.

## 2.5 – Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation
- l'acte d'engagement
- la déclaration sur l'honneur
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

## 2.6 – Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du code des marchés publics, l'acheteur public met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure. Le candidat vérifiera également que les alertes de la plate-forme ne sont pas filtrées par le dispositif anti spam de l'entreprise ou redirigés vers les « courriers indésirables ». Pensez à faire ajouter l'adresse [info@dematis.com](mailto:info@dematis.com) comme expéditeur autorisé par votre service informatique.

Le dossier de consultation peut être :

- retiré par voie dématérialisée : <https://www.e-marchespublics.com>
- téléchargé sur le site internet du pouvoir adjudicateur : <https://www.gavres-quiberon.fr/fr/marches-publics>

## 2.7 – Modalités du groupement

En cas de groupement, le marché sera attribué à un groupement conjoint d'entreprises avec mandataire solidaire ou un groupement solidaire d'entreprises.

## 2.8 – Prestations optionnelles

Il n'est pas prévu d'option dans le cadre de la présente consultation.

### 3 – DOCUMENTS À FOURNIR CONCERNANT L'OFFRE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiées conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles sont exprimées en EURO.

1°) La déclaration sur l'honneur jointe au présent règlement de la consultation datée et signée par l'opérateur économique permettant d'attester qu'il remplit les conditions d'accès à la commande publique.

2°) Les documents ci-après :

En cas de groupement, une lettre de candidature (type imprimé DC1) sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité. Les justifications prévues ci-dessous seront fournies par le groupement afin de permettre l'appréciation globale des capacités des membres du groupement. Il n'est pas exigé que chaque cotraitant ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

POUR L'OPERATEUR ECONOMIQUE SEUL OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT :

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique (CV), et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché.
- Liste des matériels et équipements techniques dont l'opérateur économique dispose pour réaliser des prestations de même nature.

POUR L'OPERATEUR ECONOMIQUE SEUL OU LE GROUPEMENT DANS SON ENSEMBLE :

- Liste de références des principaux services similaires effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

3°) Les documents ci-après :

POUR L'OPERATEUR ECONOMIQUE SEUL OU LE GROUPEMENT DANS SON ENSEMBLE :

- l'acte d'engagement ci-joint à compléter, dater et signer,
- la décomposition du prix global et forfaitaire, à compléter, dater et signer,
- un mémoire technique comprenant :
  - o la composition de l'équipe avec les CV de chaque membre et du responsable d'équipe (le paysagiste devra être le mandataire),
  - o la méthodologie de l'étude à chaque phase de la mission précisant les moyens mis en œuvre,
  - o le planning prévisionnel d'exécution détaillé par phase et par membre de l'équipe
  - o tout autre élément permettant de juger la qualité de l'offre technique et de vérifier qu'elle correspond au cahier des charges.

Le mémoire technique devra préciser de manière non ambiguë les éventuels points sur lesquels il diffère avec le cahier des charges.

## 4 – REMISE DES OFFRES

### 4.1 Délai de remise des offres

Les offres devront être réceptionnées avant le délai indiqué en page de garde du présent règlement de la consultation.

Les opérateurs économiques sont invités :

- à déposer leur pli par voie électronique dans les conditions ci-après définies (en 4.2),
- à transmettre leur pli par lettre recommandée avec accusé de réception,
- à déposer leur pli contre récépissé à l'adresse mentionnée en page de garde du présent règlement de la consultation.

### 4.2 Réponse dématérialisée

#### « Où envoyer ma réponse électronique ? »

Pour pouvoir faire une offre électronique, l'entreprise doit s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plate-forme e-marchespublics.com (voir le site <http://www.e-marchespublics.com/prerequis>) et accepter les conditions générales d'utilisation de la plateforme <https://www.e-marchespublics.com/societe/cg.html>.

Les plis transmis sous cette forme sont horodatés par la plate-forme <https://e-marchespublics.com>. Les opérateurs économiques doivent donc prendre toute disposition afin que leurs plis soient réceptionnés (et non envoyés) avant les date et heure limites indiquées en page de garde du présent règlement de la consultation. Tout pli qui parviendrait après sera considéré comme hors délai.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'assurer par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plate-forme.

Un auto-test est accessible depuis l'espace privatif de chaque entreprise sur la plate-forme. Le support téléphonique de la plate-forme n'intervient plus dans l'heure qui précède la date et heure limites de dépôt. S'il intervient sur appel entrant, il ne peut pas garantir la résolution des problèmes du fait du manque de temps restant avant la date limite de dépôt.

Pour chaque document sur lequel une signature est exigée, la signature doit émaner d'une personne habilitée à engager l'entreprise. Cette personne est soit le représentant légal du candidat, soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes:

- les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc / .rtf / .pdf / .xls ;
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse ;
- tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Les opérateurs économiques peuvent signer électroniquement les pièces de leur dépôt en utilisant un certificat de signature électronique. Ce certificat doit être délivré par une autorité de certification accréditée et permettre de faire le lien entre une personne physique et le document signé électroniquement. L'outil de signature est fourni par la plate-forme e-marchespublics.com (cependant, l'entreprise peut utiliser son propre outil de signature).

Suite à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique, seuls les certificats RGS \*\* (niveau minimum) ou RGS\*\*\* sont acceptés sur la plate-forme depuis le 18 mai 2013. Ces certificats doivent appartenir soit :

A la liste tenue à jour par la DGME consultable ici : (recommandé) <http://www.lsti-certification.fr/>

A la liste européenne tenue à jour par la commission européenne consultable ici :

[https://ec.europa.eu/information\\_society/policy/esignature/trusted-list/tl-hr.pdf](https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/trusted-list/tl-hr.pdf)

Attention : si le certificat n'est pas référencé sur les 2 listes ci-dessus, ou si l'opérateur économique utilise son propre outil de signature, celui-ci doit permettre la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement, en fournissant l'adresse du site Internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement, et l'adresse permettant d'accéder à l'outil de vérification. Ces informations doivent être fournies sur un document séparé sous la désignation « A propos de la signature ».

Les formats de signature acceptés sont XADES, CADES, PADES.

Attention, un dossier compressé signé ne vaut pas signature de chaque document contenu dans le dossier, et une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut remplacer la signature électronique.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

L'attention des opérateurs économiques est attirée sur le fait qu'ils doivent limiter au maximum la taille des fichiers transmis, et notamment le poids des éventuelles photos.

La limite et la durée concernant la taille des documents qui vont transiter sur la plate-forme sont à titre indicatif les suivants :

- « la taille maximale des plis acceptés par la plateforme de dématérialisation est de 1 Go pour chaque pli. », mais il est recommandé de formater ses offres en dessous de 300, voire 500 mégas.
- « un délai moyen de (impossible à définir car dépend de chaque connexion) étant généralement nécessaire pour transmettre une offre de 500 mégas ». (à vérifier par un test préalable de dépôt en situation réelle à partir de votre connexion Internet).

En effet, la durée de l'envoi des documents de réponse vers la plate-forme dépend très fortement de la taille du (des) fichier(s).

Attention ! S'agissant de l'ADSL pour les opérateurs économiques, le débit dans le sens du dépôt est approximativement le quart du débit en téléchargement de DCE.

Une assistance téléphonique est disponible pour les candidats au numéro suivant : 01 72 36 55 48 du lundi au vendredi de 9h à 12h30, et de 13h30 à 18h00. Attention, le support ne garantit pas la résolution des problèmes moins d'1 heure avant la date limite de soumission des plis.

Pour obtenir une assistance d'urgence, en cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme le candidat pourra appeler ce numéro.

ATTENTION : cette assistance ne couvre que l'utilisation de la plateforme et non celle nécessaire à la soumission des plis (accès à Internet, poste de travail du candidat, antivirus, outil de signature, applet-java, pare-feu ...)

Si la plate-forme est indisponible du fait du prestataire, ou en raison de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties), particulièrement dans l'heure précédant l'heure limite de remise des candidatures ou des offres, la seule solution sera de recommencer la procédure. Il conviendra néanmoins à l'opérateur économique de prouver l'indisponibilité de la plateforme.

### **La copie de sauvegarde**

Les opérateurs économiques devront s'assurer avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne contiennent pas de virus. Conformément à l'article 56-V du code des marchés publics, les opérateurs économiques ont la possibilité d'effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier. Dans ce cas, ils doivent faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Les documents de la copie de sauvegarde doivent également être signés.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ». Cette copie ne peut être ouverte que lorsqu'un pli, reçu dans les délais par voie électronique, n'a pas pu être ouvert par la collectivité (cf article 6 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics). Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par la collectivité.

### **4.3 Transmission des plis sur support papier ou sur un support physique électronique**

Si les opérateurs économiques ne choisissent pas la transmission de façon dématérialisée, ils ont la possibilité de transmettre leur offre sur support papier selon les modalités ci-après définies.

L'enveloppe contenant les pièces mentionnées à l'article 3 précédent devra porter la mention « MAPA [objet du marché] NE PAS OUVRIR » et :

soit être envoyée par la Poste ou remises directement, de 9h à 12h et de 14h à 16h30 à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président du Syndicat mixte du Grand Site Gâvres Quiberon**

**Maison du gardien – Parc de Keravéon**

**56410 ERDEVEN**

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.



## 5 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 5.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 5.2 Négociations et critères d'attribution

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- les garanties et capacités techniques et financières
- les capacités professionnelles

Après vérification des pièces transmises à l'appui de l'offre, la collectivité pourra engager des négociations avec les opérateurs économiques agréés qui pourront porter sur tous les aspects du marché.

Après négociations éventuelles, l'attribution du marché sera effectuée selon les critères pondérés de jugement des offres suivants :

- **Prix des prestations : 40 %**  
Note prix candidat (i) = (prix offre la moins disante / prix offre candidat (i)) x 40
- **Valeur technique : 60 %** apprécié au regard de la note méthodologique comprenant :
  - o Référence du candidat dans ce genre de prestation
  - o Créativité liée aux valeurs et à l'esprit des lieux du Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon
  - o Matériaux et matériels éthiques et responsables
  - o Qualité du mémoire technique
  - o Planning prévisionnel d'exécution détaillé par phase et par membre de l'équipe

## 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET RECOURS

### 6.1 – Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par écrit à l'adresse e-mail [accueil@gavres-quiberon.fr](mailto:accueil@gavres-quiberon.fr) ou via la plateforme e-marchespublics.

Les candidats peuvent poser des questions sur les documents de la consultation, pendant la durée prévue par le présent règlement de consultation, par l'intermédiaire de la plateforme.

Les candidats ayant choisi ce mode de transmission recevront la réponse sous la même forme.

Un accusé de réception est délivré au candidat en cas de demande de renseignements complémentaires.

Les échanges de documents, questions, réponses peuvent être réalisés via la plateforme afin d'en assurer une meilleure traçabilité.

La messagerie est également utilisée pour informer les opérateurs économiques de différents événements tels que :

- nouvelle version d'un document,
- demande de précision,
- lettre de rejet, etc...

Attention : certains serveurs de messagerie présents dans le système informatique des candidats peuvent filtrer des envois venant de la plate-forme. Les candidats doivent être vigilants sur ce point.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

## 5.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Rennes  
3 contour de la Motte  
35000 RENNES cedex  
Tél : 02 23 21 28 28  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

Pour des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes  
Hôtel de Bizien  
3 Contour de la Motte  
35044 RENNES CEDEX CS 44416  
Tél : 02 23 21 28 28  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)  
Adresse internet : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est le :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics  
8 Rue de Chateaubriand  
44000 NANTES CEDEX  
Tél : 0253467983  
Télécopie : 0253467979  
Courriel : [paysdl.ccira@direccte.gouv.fr](mailto:paysdl.ccira@direccte.gouv.fr)